

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/10/2022

*Date d'Affichage : 14/10/2022

*Conseillers en exercice : 23

*PRESENTS : 15

*VOTANTS : 18

L'an deux mil vingt deux, le 20 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Rima Sophie GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Claudine BARRIE,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Isabelle LACOUR

Monsieur Fodié DIARRA a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL1 TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE
(DELIB 2 du 24/08/2021) en un POSTE D'AGENT DE
MAITRISE TERRITORIAL**

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant la réussite à l'examen professionnel d'un de nos adjoints technique principal,
Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise territorial par promotion interne à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de deux ans ,

DECIDE à l'unanimité, la modification du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet créé par délibération N°2 du 24/08/2021 en un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 21 octobre 2022.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture.



Fait à Margency, le 21 octobre 2022

LE MAIRE
Thierry BRUN



Procédure de réception en préfecture
085219503695-20221021-DEL120102022-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2022